

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

Convocation du 8 avril 2015

Présents : M.BEAUPUY Laurent, BRUNETEAU Serge, CAGNIART Bertrand, LACHAUD Marie Laure, GIROU Denise, MALANDAIN Mathieu, MENEUT Serge, SAULIERE Fabienne, TAXIL Jacques

Excusé : MERCIER Jean-Marc

Secréariat de séance : Marie Laure LACHAUD

A 20H 30, le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance en faisant adopter l'ordre du jour.

1) Fixation des taxes locales

Conformément aux engagements pris pendant la campagne électorale, compte tenu des taux pratiqués dans la tranche d'habitants de la commune, le Maire propose de reconduire pour 2015 les 4 taux des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reconduire les taux 2013 soit

*Taxe d'habitation	19,30%
*Taxe sur le foncier bâti	14,50%
*Taxe sur le foncier non bâti	73,86%
*Contribution financière des entreprises	21,19%

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2) Redevance ordures ménagères:

Au vu des estimations de recettes et de dépenses sur le compte des ordures ménagères, après avis favorable de la commission des finances, le Maire propose de maintenir la redevance des ordures ménagères pour l'année 2014 à 120€ par foyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de maintenir la redevance des ordures ménagères à 120 € par foyer, résidence principale, gîte, ou résidence secondaire.

POUR :

9

CONTRE :

0

ABSTENTION : 0

3) Budget 2015:

Le Maire propose ensuite d'étudier le budget primitif qui a été contrôlé par le trésorier de TERRASSON.

Malgré une baisse sensible (-10 000€) de la dotation d'Etat, le total des recettes de fonctionnement est en légère hausse grâce notamment aux économies réalisées en 2014 permettant un report d'excédent supérieur à 2014. (49825€ contre 40710€)

La section de fonctionnement étudiée chapitre par chapitre s'établit à un total équilibré de 302 059,25€ (contre 296 891,28€ en 2014) en recettes et en dépenses.

Puis le Maire présente en recettes et en dépenses les prévisions 2015 de la section d'investissement qui prennent en compte l'affectation du résultat 2014 pour un montant de 74703,21€, les restes à réaliser pour un montant de 16000€ en dépense et 27300 € en recettes, et un virement de la section de fonctionnement pour un montant de 75 000 €.

Outre le remboursement du capital des emprunts en cours (30 000€), il prévoit l'acquisition de matériel informatique, l'achat d'une balayeuse, le solde d'un achat de terrain engagé depuis de longues années avec M. CHABANNES, du mobilier de bureau et travaux sur les bâtiments (mise aux normes électrique de la salle des fêtes, couverture et aménagement du lavoir du bourg.. En

comptant sur la poursuite de la subvention annuelle du contrat d'objectif, il propose de consacrer 30 000€ pour les travaux de voirie en respectant l'ordre programmatique adopté en 2014 : à savoir la sécurisation du carrefour de la Tréouille, le revêtement du VC516 à la tuillière, renforcement calcaire du VC517 du petit lac, renforcement calcaire de la fin du chemin de Fontalirant et du point à temps sur le réseau.

Mais surtout, le Maire propose de lancer l'opération aménagement du centre bourg, pour un montant maximum de 275 000€ (selon l'étude de l'ATD), opération pour laquelle des subventions ont été demandées auprès de la DETR et du Conseil Général. A ce jour, le projet semble être accepté même si les réponses ne sont pas officielles. Le total des subventions seraient de 153 000€, la part communale s'élevant à 123 000€. Pour ce faire, il sera nécessaire de contracter un prêt d'un montant prévisionnel de 105 000€ pour lequel le Maire demande l'autorisation du conseil municipal afin de lancer une consultation auprès de 3 banques.

Au total la section investissement présentée s'équilibre en recettes et en dépenses à 453103,21 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le projet de budget primitif 2015

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4) **ATTRIBUTION des SUBVENTIONS 2015 :**

Le Maire reprenant la proposition budgétaire d'attribuer 4000€ pour les subventions, il présente les demandes qui ont été formulés selon les conditions définies par un précédent conseil. Après en avoir délibéré le conseil décide d'attribuer les subventions suivantes :

Comite des fêtes :	1500€
ADMR	240€
Coquelicot	200€
Feux de forêt	80€
Cercle de recherche	100€
Fondation du patrimoine	50€
Musée de l'Harmonium :	1000€
APAJH :	30€
Ecoles, collège et lycée	800€

TOTAL : 4000€

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5) **Adhésion à un groupement de commande pour la fourniture d'énergie :**

DELIBERATION

Adhésion à un groupement de commande pour

« l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Considérant que la commune de BARS a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) s'unissent pour constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitifs, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la commune de BARS au regard de ses besoins propres,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- « l'adhésion de la commune de BARS au groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
- « d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement joint en annexe et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- « d'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois...) proposés par le groupement suivant les besoins de la collectivité
- « d'autoriser les Syndicats Départementaux d'Energies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- « d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- « de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de BARS est partie prenante
- « de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de BARS est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

POUR : 9 abstention : 0 CONTRE : 0

6) Remplacement d'Alain MORTHOMAS :

Suite à la disparition d'Alain MORTHOMAS, le Maire fait appel à candidature.

Suite aux déclarations de candidatures, le conseil municipal désigne les conseillers suivants aux différentes représentations :

- commission voirie/bâtiments communaux/cimetière : MALANDAIN Mathieu
- commission chemins ruraux : MALANDAIN Mathieu
- commission logements : BEAUPUY Laurent
- commission tourisme /environnement : LACHAUD Marie Laure
- commission finances : MALANDAIN Mathieu/LACHAUD M.L
- Syndicat mixte des ordures ménagères : titulaire : MENEUT Serge
- SIAEP Iles Manoire : (suppléant) : LACHAUD M.L

- Syndicat mixte du bassin versant vallé Vère (supplânt) : SAULIERE Fabienne

POUR : 9

ABST : 0

CONTRE : 0

7) **Agrément préfectoral pour emploi d'un jeune en service civique :**

Fabienne Saulière, présente le projet de recrutement d'un jeune en service civique.

Trois objectifs préside nt à cette demande :

- Culturel par la dynamisation du Musée de l'Harmonium
- Environnemental : répertoirer et préparer la mise en valeur des fontaines, sources et lavoirs
- Mémoire et citoyenneté : recueil de témoignages des personnes âgées ainsi qu'un projet citoyen et journalistique des enfants de la commune.

Vu la loi 2010-241 du 10 mars 2010° instaurant le service civique

Vu le décret 2010 -485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatif au service civique
Après en avoir débété

Déide de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune à compter du 1° septembre 2015, d'autoriser le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale, d'autoriser le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales, d'autoriser le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire de 106,31 € par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation et de transport

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

8) **Questions diverses :**

- Organisation de la cérémonie du 8 mai :

Denise GIROU chargée des cérémonies présente l'organisation de la cérémonie de la Victoire du 8 mai 1945 et, appuyée en ce sens par le Maire, rappelle aux conseillers l'importance de leur participation aux cérémonies commémoratives en tant que représentant de la république citoyenne.

- Convention avec les amis de l'harmonium

Convention ou autorisation donnée à l'association des amis de l'harmonium pour pouvoir demander un droit d'entrée à l'occasion des mois de vacances estivales afin de visiter le Musée de l'harmonium.

POUR : 9

ABST : 0

CONTRE/ 0

- o **Vieilles motos** : pour information, une randonnée vieilles motos passera à BARS le 3 mai prochain vers 10h30 pour visiter le Musée de l'Harmonium.
- o **Couverture du lavoir** : suite au projet de l'aménagement du lavoir communal avec la réalisation d'une couverture, une déclaration préalable a été déposée et acceptée. Le Maire, qui a demandé devis propose de retenir le moins disant, à savoir l'entreprise de FRANCE PLOTS de MONTIGNAC, pour un montant total de 1085,04€ TTC

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00

Le secrétaire de séance : ML LACHAUD

Le Maire

